

Qu'est-ce que
c'est l'Association
des cadres des
transports publics
?

L'Association des cadres des transports publics (ACTP) est ouverte à **tous les cadres, experts techniques et futurs cadres** des transports publics.

Par experts techniques, nous entendons par exemple les chefs de projet, les acheteurs, les cadres et les collaborateurs technico-scientifiques, les collaborateurs IT, d'autres collaborateurs exerçant des responsabilités budgétaires - tous ceux qui contribuent activement à faire avancer l'entreprise.

Que veut
l'Association des
cadres ?
Et que m'apporte
le statut de
membre ?

L'Association représente les intérêts de ses membres vis-à-vis des employeurs et d'autres associations de branche, en particulier ceux des cadres, et se diffère ainsi d'autres associations professionnelles.

- **Elle négocie des contrats collectifs de travail CCT** avec les employeurs, offre une **plateforme** aussi aux cadres avec **contrats individuels de travail** selon CO.
- **Elle crée des plateformes** où les cadres et les décideurs des entreprises de transport se rencontrent et échangent – idéal de développer votre réseau.
- **Protection juridique gratuite** : L'Association vous apporte son soutien pour toutes questions d'emploi et s'occupe gratuitement de l'assistance juridique sur les questions de droit du travail et des assurances sociales.
- Des **informations actuelles** au sujet de transport, techniques, conduite, via internet, bulletin et des manifestations / exposés.
- **Économisez de l'argent!** Les **offres aux membres** à des conditions spéciales. Consultez <https://kvoev-actp.ch/fr/prestations/>.

Combien
l'adhésion à
l'Association
coûte-t-elle ?

- CHF 16.50 par mois, l'Association ayant un mandat au sein du groupe de négociation pour la CCT de l'employeur. En tant que membre à la CCT, vous êtes libéré(e) de la contribution obligatoire aux coûts de mise en œuvre de CHF 11 par mois.
- Pour les détails, consultez <https://kvoev-actp.ch/fr/qualite-de-membre/cotisation/>.

Une double appa-
rentenance est-elle
possible ?

Oui. Divers membres de l'Association sont également membres de l'AdI (ou du SEV) – il n'y a aucun conflit d'intérêts.

Pour éviter la double cotisation, **L'Association** vous offre la cotisation gratuite pour l'année en cours de votre inscription.

Comment
m'inscrire ?



DEVENIR
MEMBRE

Inscrivez-vous facilement en ligne : <https://kvoev-actp.ch/fr/qualite-de-membre/devenir-membre/>